

AVIS INTERNET

Paris-La Défense, le 1^{er} décembre 2025

Objet : Changement de société de gestion des organismes de placement collectifs (« OPC ») gérés par la société de gestion AXA Investment Managers Paris à compter du 31 décembre 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts et/ou actionnaire de l'un des OPC, gérés par AXA Investment Managers Paris et nous vous remercions de votre confiance.

Après avoir engagé des négociations exclusives à compter du 1^{er} août 2024, AXA S.A. a convenu de céder AXA IM, l'activité de gestion de portefeuilles du groupe AXA à BNP Paribas S.A.

Cette transaction se déroule en deux étapes :

- le 1^{er} juillet 2025, la société mère ultime d'AXA Investment Managers Paris a été transférée de AXA S.A. à BNP Paribas S.A. ;
- le 31 décembre 2025 (ci-après la « **Date d'effet** »), AXA Investment Managers Paris fusionnera avec BNP Paribas Asset Management Europe (ci-après « **BNPP AM** »), une autre société du groupe BNP Paribas S.A.

Par conséquent, BNPP AM deviendra la société de gestion de l'ensemble des OPC à la Date d'effet.

BNPP AM est une société par actions simplifiée (SAS) de droit français, dont le siège social est situé au 1 Boulevard Haussmann, 75009 Paris - France, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 319 378 832 et agréée en tant que société de gestion de portefeuilles par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 96002.

BNPP AM assurera la continuité des activités et des opérations en cours relatives aux OPC, avec le même niveau élevé d'engagement et de standards auxquels les OPC et leurs investisseurs s'attendent, après la réalisation de la transaction et les politiques actuelles d'AXA Investment Managers Paris mentionnées dans les prospectus de vos OPC continueront à s'appliquer après la Date d'effet.

Cette opération a été agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) en date du 17 octobre 2025.

Par ailleurs, à titre accessoire, nous vous informons que le délégataire de la gestion des opérations de mises et prises en pension de certains OPC, AXA Investment Managers IF fusionnera également à la Date d'effet avec BNP Paribas Dealing Services, son entité correspondante au sein du groupe BNP Paribas S.A.

Les autres caractéristiques de vos OPC demeurent inchangées. Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part et n'a aucun impact sur vos OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation réglementaire des OPC actualisée en conséquence de cette opération sera disponible sur le site internet : <https://fonds.axa-im.fr/> à la Date d'effet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A l'attention des actionnaires/porteurs de parts belges : Lorsque le rachat est proposé sans frais (sauf taxes éventuelles) aux actionnaires/porteurs de parts des OPC concernés, cette demande de rachat peut être adressée au distributeur auprès duquel il détient ses actions et/ou parts ou au service financier situé en Belgique :

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86 C, B - 1000 Bruxelles

Les prospectus, les DIC (en langue française), les statuts ou les règlements, ainsi que les rapports annuels et semestriels seront également disponibles gratuitement au siège du service financier en Belgique. Il convient de signaler aux actionnaires/porteurs de parts belges que les actions et/ou parts suivantes ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique :

- les actions de classe « I », « P », « B » et « V » de la SICAV « AXA Court Terme » ;
- les parts « I » du FCP « AXA IM Europe Short Duration High Yield ».

Les Valeurs Nettes d'Inventaires sont disponibles sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA ») : <http://www.beama.be>).

Les Documents d'Informations Clés sont à lire attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %.

AXA Investment Managers Paris